



MARCHES PUBLICS DE MAITRISE D'ŒUVRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
2 rue d'Yverdon
14210 Evrecy
Tél: 02.31.73.11.98
Courriel : contact@vallees-orne-odon.fr

REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'entretien et de restructuration des voiries communautaires- Programmes 2022 à 2025

N° Marché : 2021progvoirie01

Date et heure limites de réception des offres
Le vendredi 29 octobre 2021 à 12 heures



Règlement de la Consultation

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER</u> : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	page 3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	page 3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	page 3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	page 3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	page 3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	page 3
<u>ARTICLE 2</u> : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	page 3
2.1 - CONTENU DES ELEMENTS DE MISSION	page 3
2.2 - DELAIS D'EXECUTION	page 4
2.3 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES	page 4
2.4 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	page 4
2.5 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	page 4
2.6- CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	page 4
<u>ARTICLE 3</u> : DOSSIER DE CONSULTATION	page 4
<u>ARTICLE 4</u> : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	page 4
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	page 4
4.2 - VARIANTES	page 6
<u>ARTICLE 5</u> : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	page 6
5.1 - COMPOSITION DU JURY	page 6
5.2 - CRITERES DE JUGEMENT	page 6
5.3 - SUITE A DONNER A LA CONSULTATION	page 6
<u>ARTICLE 6</u> : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	page 7
6.1 — TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	page 7
6.2 — TRANSMISSION ELECTRONIQUE	page 7
<u>ARTICLE 7</u> : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	page 7
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	page 7
7.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	page 7
7.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	page 7
7.4 - VOIES ET DELAIS DE RECOURS	page 7



Règlement de la Consultation

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

Marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'entretien et de restructuration des voiries communautaires- Programmes 2022 à 2025

Lieu(x) d'exécution : Territoire de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage est fixée à 400 000,00 Euros H.T. par année de programme.

1.2 - Etendue de la consultation

Cette consultation est une procédure adaptée ouverte de maîtrise d'œuvre passée en application du Code de la Commande Publique.

1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

1.5 - Nomenclature communautaire

Nomenclature CPV : 79311000-7 services d'études

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Contenu des éléments de mission

Le présent marché est constitué des éléments de mission témoin suivants :

Code	Libellé
EP/Diag	Etudes préliminaires et diagnostics (inclus l'élaboration du programme de travaux)
ACT	Assistance pour la passation du contrat de travaux
PROG	Actualisation du programme pluriannuel
BC	Bons de commande et suivi des travaux



L'ensemble des missions sont définies dans le C.C.T.P.

2.2 - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des documents d'études sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

Reconduction du marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché, passé en application de l'article R2112-4 du Code de la Commande Publique et dont les conditions de reconduction seront précisées au C.C.T.P

2.3 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante n'est autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

2.4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.5 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.6 — Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Article 3 : Dossier de consultation

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est mis à disposition uniquement par voie dématérialisée sur le site : <https://www.uamc14.org/>

L'accès à cette consultation est libre, direct et complet. Cependant, les opérateurs économiques sont invités à indiquer le nom de la personne physique chargée du téléchargement ainsi qu'une adresse électronique afin que les éventuelles modifications ou précisions apportées aux documents de la consultation puissent leur être communiquées.

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure. Le candidat vérifiera également que les alertes de la plate-forme ne sont pas filtrées par le dispositif anti-spam de l'entreprise ou redirigés vers les « courriers indésirables ».

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- ✓ Le règlement de la consultation (R.C.)
- ✓ L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- ✓ Le cahier des clauses administratives particulières CCAP
- ✓ Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P)

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres



Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R2143-3 Code de la Commande publique :

- ✓ Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- ✓ Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 11 du code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des enseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics :

- ✓ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- ✓ Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des enseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics :

- ✓ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
 - ✓ Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
 - ✓ Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
- ✓ Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
- ✓ Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats

concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 7 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre

Un projet de marché comprenant :

- ✓ L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- ✓ Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- ✓ Une note méthodologique indiquant notamment :
 - La composition de l'équipe pluridisciplinaire, permettant de vérifier les compétences représentées au sein de l'équipe dans les domaines de la technique routière (terrassements, chaussées, assainissement EP...);
 - Les moyens techniques et humains (nombre et qualification des personnes, matériels et équipements) affectés à la réalisation des prestations et en adéquation avec l'objet du marché ;
 - Les méthodes d'exécution pour chaque étape de la mission.

Article 5: Sélection des candidatures et jugement des offres

Le choix de l'attributaire sera fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

<i>Critères</i>	<i>Nombre de points</i>
1-Prix des prestations	40
2 Valeur technique à l'examen du mémoire technique portant notamment sur : <ul style="list-style-type: none">- Les compétences et références de l'équipe affectée à l'opération : 10 points- Méthodologie envisagée et contenu du rapport du diagnostic initial: 20 points- Méthodologie envisagée et contenu du rapport annuel d'actualisation du programme initial: 20 points- Méthodologie pour établissement et suivi de l'exécution des bons de commande: 10 points	60

Pour le critère "Prix des prestations", le candidat proposant l'offre la moins disante recevra la note maximale soit 40 points. Les autres candidats seront notés selon la formule :

$$\text{Note du candidat} = \frac{40 \times \text{proposition du candidat}}{\text{Meilleure proposition}}$$

Article 6 : Transmission des offres

Les offres devront être transmises sous forme dématérialisée avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Les candidats devront transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur : <http://demat.centraledesmarche.com>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même



mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leur question sur le profil acheteur de la Communauté de Communes : www.uamc14.org

Une réponse sera alors effectuée dans les deux jours sur le site de référence (UAMC) et visible par toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

Il sera possible de poser des questions jusqu'à 7 jours avant la fin de la consultation.

7.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

7.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Sans objet.

7.4 - Voies et délais de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN
3 rue Arthur Le Duc
14000 CAEN

